

Séance régulière du 7 janvier 2008

À cette assemblée régulière tenue le septième jour du mois de janvier de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Monsieur Johnny Carrier (absent)

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance régulière du 3 décembre 2007 et de l'ajournement du 17 décembre soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à cent soixante treize mille six cent six et quarante six (173 606,46 \$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

***Demande de dérogation, lot numéro 2 898 453
Situé au 231 rue Brochu***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation pour la reconnaissance de la légitimité de l'installation originale (implantation du bâtiment). Le chalet semble avoir été construit sans permis ou le permis n'a pas été retrouvé. Demande d'agrandissement du chalet au-dessus du garage attenant déjà muni de fondation en béton et le tout situé au-dessus de la cote centenaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2239-01-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation à la demande de dérogation pour la reconnaissance de la légitimité de l'installation originale (implantation du bâtiment) et l'acceptation pour la demande d'agrandissement du chalet au-dessus du garage attenant déjà muni de fondation en béton et le tout situé au-dessus de la cote centenaire et le tout conforme à la réglementation actuelle selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Demande d'aide financière (Le Conseil de la Guignolée de Scott)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Conseil de la Guignolée de Scott afin de venir en aide aux gens démunis de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2240-01-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal alloue un montant de 100\$ au Conseil de la Guignolée de Scott.

Demande de remboursement pour le pavage de la rue Gaudreau

CONSIDÉRANT que la Municipalité est prête à défrayer 70 % de la facture d'asphaltage de la rue Gaudreau; (Résolution numéro 2221-12-07)

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la rue demande la deuxième tranche du remboursement, soit 30 %;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2241-01-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité défraie 70 % du montant de la facture pour les travaux d'asphaltage de la rue Gaudreau soit : 16 528,23 \$. La deuxième tranche de 30 % sera versé à la récupération de la taxe de secteur. Les résidents de ladite rue auront 1 an, 2 ans ou 3 ans pour payer le montant, soit : 7 083,53 \$ réparti à l'unité (soit le nombre de terrains), donc une balance de 6 158,25 \$ + T.P.S. = 431,08 \$ + T.V.Q. = 494,20 \$ pour un total de 7 083,53 \$.

Les surfaces Dekbeauce Inc. (renouvellement de contrat)

CONSIDÉRANT que le contrat de location des surfaces Dekbeauce Inc. prend fin le 1^{er} février 2008;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2242-01-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT le renouvellement de location des surfaces Dekbeauce Inc. à un coût de location de 150 \$ / mois pour la période du 15 avril au 15 octobre et ce, pour une période de trois (3) ans.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 20 :00 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier